



## FICHE D'INTERVENTION PPECF



N° Contrat	Titre et lieu de l'intervention			Pays
C023	Révision de la fiscalité forestière en faveur de la gestion durable			Cameroun
Thématique <sup>1</sup>				
1	Systèmes de certification	7 EFIR	13 Gestion et protection de la faune	19 Traçabilité
2	Réseaux professionnels	8 Social interne	14 HVC	20 Etude / Diagnostic / Plan d'action
3	Conditions cadres gestion durable	9 Populations riveraines	15 Management	21 Marketing
4	Partenariat au niveau paysage	10 Populations autochtones	16 Suivi-évaluation	22 Communication / sensibilisation
5	Légal et réglementaire	11 Développement local	17 Hygiène, Sécurité, Santé	23 Monitoring PPECF
6	Technique aménagement	12 Environnemental	18 Formation	24 Facilitation et avis externes

Bénéficiaire(s)	Type	Prestataire(s)	Mode d'attribution
Groupement de la filière bois du Cameroun ( <a href="#">GFBC</a> )	Réseaux des exploitants / transformateurs du bois	<a href="#">Form International</a>	Gré à gré

Montant total de l'intervention (Euro)	Financement PPECF (Euro)	Cofinancement bénéficiaire(s)	Signature (date)	Durée prévue	Durée effective
N.A.	37.332	0 % de l'intervention 0 % des honoraires	11.09.2013	3 mois	N.A.

**Commentaires**

Un appel d'offre restreint a été lancé en Janvier 2013 et 8 bureaux contactés, toutefois sans suite (aucune proposition déposée). Par la suite FORM s'est proposé pour la réalisation de l'étude mais à condition de revoir une partie des TdR initiaux. Un contrat en gré à gré a été signé le 11 septembre 2013.

Initialement le contrat prévoyait un financement global de 49.776 € réparti comme suit : Honoraires Chef d'équipe - forestier économique 19j x 750 €, soit 14.250 €, Expert forestier et carbone 23j x 750 € = 17.250 €, Expert en fiscalité forestière 17j x 400 € = 6.800. Perdiems internationaux : 26 x 171 €/j = 3.300 € ; nationaux 8 x 135 €/j = 1.080 €. Transport international 2.000 € x 2 = 4.000 € ; transport local 150 € x 3 = 450 € et frais de visas 250 € x 2 = 500 €. Finalement le contrat a été résilié en commun accord en juillet 2014 et soldé à 75% de sa valeur initiale.

Principes et critères du référentiel FSC ou OLB/VLC ciblés
Principe 5 : Bénéfices générés par la forêt
Mots clés
certification, APV/FLEGT, Fiscalité forestières incitative, redevance forestière annuelle, taxes d'abattage, taxes entrées usines, taxes liées à l'export, taxes sur la valeur ajoutée, finance carbone
Résumé de l'intervention
Soucieux de créer une discrimination positive des entreprises certifiées dont les exigences contribuent à une meilleure gestion des concessions forestières et à l'amélioration des conditions de vie des populations riveraines, le Groupement de la filière Bois du Cameroun (GFBC) a sollicité une étude permettant de proposer des mesures incitatives pour les concessionnaires forestiers certifiés à maintenir leur niveau de GFD. Si ces mesures incitatives

<sup>1</sup>

Thématique principale	Thématique secondaire	Thématique tertiaire
-----------------------	-----------------------	----------------------

arrivent vraiment à générer un avantage fiscal, elles devraient encourager d'autres sociétés à s'engager vers la certification forestière. La révision de la fiscalité, étant avant tout une décision politique, il s'agissait pour le GFBC de récolter des arguments fondés lui permettant de réaliser un lobbying auprès des administrations compétentes. Cette étude a été confiée à Form International qui a réalisé les enquêtes sur le terrain entre octobre et décembre 2013. Cette étude devait s'arrimer à la réforme institutionnelle prévue en 2014 pour servir de guide. Le prestataire a remis un rapport provisoire le 21 Décembre 2013.

#### Commentaires

Toutefois, le positionnement du prestataire, l'état des lieux décrit et les propositions avancées par les consultants n'ont pas fait l'unanimité au sein du GFBC. A cela se sont ajoutés des développements nouveaux relatifs à la fiscalité forestière en 2014 nécessitant de facto une reprise complète de l'étude. Le PPECF a donc préféré résilier le contrat. Un communiqué public a été rédigé à l'attention des parties prenantes :

*Au vu des derniers développements relatifs à la fiscalité forestière au Cameroun, le Programme de promotion de l'exploitation certifiée des forêts (PPECF) et le bureau FORM International conviennent de ne pas poursuivre l'étude « Révision de la fiscalité forestière en faveur de la gestion durable ». Le contrat C023 se clôture donc par la réception du rapport provisoire transmis au PPECF en date du 21 décembre 2013.*

#### Principaux produits livrés, résultats enregistrés et impacts observés depuis l'intervention

Rapport provisoire non public présentant plusieurs pistes (non validées au stade du draft) devant conduire à une révision de l'assiette fiscale au bénéfice des concessionnaires.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour le bénéficiaire

Le PFBC attendait de l'appui des propositions concrètes et quantifiées pour alléger le poids des taxes qu'elle pouvait ensuite remettre au MINFI pour étude. Les propositions devaient aussi avancer des solutions pour compenser le manque à gagner de l'Etat camerounais si certaines taxes allaient être réduites pour les concessions certifiées. Le prestataire qui a signé le contrat avec le PPECF/COMIFAC a préféré ouvrir le champs de l'étude à d'autres possibilités de récompenser (crédit carbone) les concessionnaires certifiés plutôt que de se limiter aux problèmes et revendications du GFBC. Il a également basé son approche sur l'unique certification FSC-FM alors que celui-ci est un certificat privé et volontaire non-officiellement reconnu par l'administration. Du coup, le contenu du rapport provisoire a été jugé en dessous des attentes du bénéficiaire. Le prestataire se référant à sa proposition technique soumise (qui justement modifiait considérablement les TdR initiaux), est resté campé sur sa position.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour une autre structure / un autre concessionnaire

Seul le PFBC a obtenu le rapport provisoire et l'a jugé de son point de vue et en fonction de ses besoins, comme non satisfaisant. Le GFBC a déposé en août 2014 une nouvelle demande d'appui pour la fiscalité qui n'a pas obtenu la non-objection de la part de la COMIFAC/KfW.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour les partenaires techniques et financiers

Le rapport préliminaire n'a pas été rendu public.

#### Leçons apprises / conseils / sujets à approfondir en phase II

- **plutôt que d'adapter les TdR aux désirs d'un prestataire il aurait fallu relancer l'AO et si à nouveau infructueux, abandonner l'appui ;**
- le contrat aurait dû être plus spécifique quant au bénéficiaire de l'appui. FORM considérait le PPECF comme bénéficiaire et le PPECF considérait le GFBC comme bénéficiaire ;
- le GFBC avait une vision très spécifique de l'appui (besoin de proposer et de justifier des modifications dans les lois fiscales camerounaises afin de faciliter un lobbying par la suite. Pour cela il aurait souhaité que le consultant prenne la loi fiscale de 2013 point par point en proposant des changements en faveur d'une fiscalité incitative pour les concessionnaires s'engageant dans la gestion durable). **Un membre du GFBC aurait dû accompagner l'équipe de consultants** et des rapports intermédiaires plus fréquents auraient peut-être permis de corriger la trajectoire en cours d'étude plutôt que de faire le constat de non-atteinte de l'objectif lors du dépôt du rapport préliminaire ;
- l'étude a mis tellement de temps à se mettre en place qu'elle a finalement débutée quand il était déjà trop tard (réforme fiscale déjà en cours).

#### Documentation disponible sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)

 [TdR C023](#)

 La non-publication du rapport provisoire C023 faisait partie des clauses de résiliation du contrat

#### Autres documents en relation avec cette étude sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)

 [Etude coûts et bénéfices de la certification forestière \(C062\)](#)

 [Plateforme RBUE en RDC \(C076\)](#)

 [FdR PAFC au Congo \(C111\)](#)